

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF964

présenté par

M. Davi et les membres du groupe La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	8 500 000
Vie étudiante	8 500 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	8 500 000	8 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec le syndicat étudiant l'Alternative, prévoit la hausse des bourses de 10 % afin de répondre aux problématiques concrètes auxquelles les étudiants sont confrontés.

Il semble urgent de revaloriser les bourses pour faire face à l'inflation. Obtenir l'augmentation de 6,1 % réclamée en juillet serait une avancée mais cela serait insuffisant au vu des réelles hausses de prix auxquelles doivent faire face tout particulièrement les étudiants. A titre d'exemples, le prix des pâtes de premier prix a augmenté de 29 %, le prix du panier de fruits et légumes, de 30 à 40 % et le prix de l'huile a progressé quant à lui de 137 %.

Ainsi, dans un contexte d'inflation galopante et de précarité étudiante structurelle particulièrement forte, nous revendiquons une hausse des bourses de 10 %.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des 8 500 000 euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 04 *Établissements d'enseignement privés* du programme 150. En effet, nous décidons de réduire le financement public dont bénéficient les établissements privés dont certains profitent de l'apprentissage pour proposer à des coûts exorbitants des formations très peu qualitatives.

Ces crédits sont transférés vers l'action 01 *Aides directes* du programme 231 à hauteur de 8 500 000 euros en AE et CP.